

## MINISTERE DU PLAN

1975

11 juin — Décision n° 45-MP-SFCEP portant autorisation de virement d'une somme à l'institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières (IRAT) à Lomé .....	301
11 juin — Décision n° 46-MP-SFCEP portant autorisation de virement d'une somme en faveur de la société togolaise de coton (SO.TO.CO.) ..	301
11 juin — Décision n° 47-MP-SFCEP portant autorisation de virement d'une somme à la SORAD des Savanes .....	301
11 juin — Décision n° 48-MP-SFCEP portant autorisation de virement d'une somme à la société de promotion touristique à Lomé .....	301
11 juin — Décision n° 49-MP-SFCEP portant autorisation de paiement d'une somme en faveur de Export-Import Bank (Eximbank) à Washington	301
11 juin — Décision n° 50-MP-SFCEP portant autorisation de virement d'une somme à la société nationale d'investissement (SNI) à Lomé .....	301

## MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

1975

11 juin — Arrêté n° 15-MEN portant création de collèges d'enseignement général .....	301
Arrêté n° 7-MEN du 12 février 1975 portant création d'une école primaire publique dans la circonscription pédagogique de Lomé-est (commune de Lomé) dénommée école de Wuiti Tâmé (rectificatif) .....	302

## MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

1975

26 mai — Arrêté n° 416-MFP portant promotion dans le corps du personnel de la santé publique.....	302
4 juin — Arrêté n° 439-MFP portant promotion dans le corps du personnel de l'agriculture .....	302
11 juin — Arrêté n° 453-MFP portant promotion dans le corps du personnel de la statistique générale ..	302
24 juin — Arrêté n° 481-MFP portant promotion dans le corps du personnel de l'enseignement .....	302
Arrêtés et décisions portant intégrations, admission dans divers corps de la fonction publique, titularisation, régularisation de situations administratives, changements d'emploi, classement, reprise de fonctions, rappel à l'activité, fin de détachement, mise en disponibilité, arrêté rapportant un précédent arrêté portant nomination, exclusions temporaires de fonctions, révocation, acceptation de démission, admission à la retraite, rectificatifs à de précédents arrêtés portant intégrations .....	303

## MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Décisions portant nominations .....	312
-------------------------------------	-----

## MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRANSPORTS

1975

19 juin — Arrêté interministériel n° 9-MCIT-MTPM fixant les prix de vente des carburants dans la République togolaise .....	313
19 juin — Arrêté n° 11-MCIT-DC-DCIP fixant les taux de la taxe de péréquation sur les produits pétroliers .....	313
26 juin — Décision n° 49-MPCIT CFT portant autorisation de dépenses sur le compte 114-35 .....	313

## MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

1975

4 juin — Arrêté interministériel n° 7-MDR-MER portant transfert de biens, meubles et immeubles à l'ODEF .....	313
Arrêté et décision portant nominations .....	314

## MINISTERE DE L'EQUIPEMENT RURAL

Arrêté portant nomination .....	314
---------------------------------	-----

## MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES

1975

13 juin — Décision interministérielle n° 129-MSPAS-MEN fixant les dates des examens de l'école de sages-femmes et la composition du jury .....	314
--	-----

## DIVERS

## MINISTERE DE L'INTERIEUR

1975

9 juin — Arrêté n° 94-INT-SG-APA-AP portant interdiction de la projection de films cinématographiques .....	315
9 juin — Arrêté n° 95-INT-SG-DSTCL portant nomination de la commission de reclassement des agents permanents des collectivités locales .....	315
16 juin — Arrêté n° 102-INT-SG-APA-AA portant interdiction de séjour aux nommés Dossé Dafisso, Frempong Komlan Freeman, Yawo, Ankama Kodjo Vinatus, Bassaou Amadou, Kama-ra Salifou Layes, Akole Koffi, Bossou Tonoudé Roger, Seibou Adamou, Togo Gnali et Aliou Issa .....	315
16 juin — Arrêté n° 103-INT-SG-APA-AA portant interdiction de la projection d'un film cinématographique .....	315

## MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décisions portant mise en place de provisions de fonds .....	316
--	-----

## MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décision portant admission des élèves-maitres de l'école normale supérieure d'Atakpamé au certificat de fin d'études normales .....	316
---	-----

## MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté n° 912-MFP du 6 décembre 1974 portant ouverture de concours .....	317
--	-----

## PARTIE NON OFFICIELLE

## AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Ministère du travail et de la fonction publique (Communiqués reportant les dates de divers concours) ....	317
Avis d'immatriculation au registre de commerce .....	317
Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation) .....	318
Avis nécrologiques .....	322

## PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

## ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

## DECRETS

*DECRET N° 75-127 du 7 mai 1975 portant rectificatif au décret n° 73-56 du 8 mars 1973 et définissant les conditions d'attribution de logement administratif aux membres du gouvernement.*

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu les ordonnances n°s 15 et 16 du 14 avril 1967 ;  
Vu l'ordonnance n° 1 du 4 janvier 1968 portant statut général des fonctionnaires de la République togolaise ;

Vu le décret n° 73-56 du 8 mars 1973 portant régime d'occupation des logements administratifs ;  
Le conseil des ministres entendu,

### DECRETE :

Article premier — Les dispositions du décret n° 73-56 du 8 mars 1973 portant régime d'occupation des logements administratifs ne sont plus applicables aux membres du gouvernement.

Art. 2 — Dès leur nomination les membres du gouvernement seront logés par l'Etat à titre gratuit, pendant une période de douze (12) mois.

Art. 3 — Au terme de ce délai, ils percevront une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle de trente cinq mille francs cfa (35.000).

Art. 4 — Le présent décret, qui prendra effet à compter du 1er juin 1975, est directement applicable à tous les membres du gouvernement en place et sera enregistré et publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 7 mai 1975

Gal. G. Eyadéma

## ARRETES ET DECISIONS

### MINISTERE DE L'INTERIEUR

#### Titularisation

Arrêté n° 107-INT-DSN-DAPM du 25-6-75 — M. Glaka Agbovi Kodjo (John Sylvanus), officier de police stagiaire qui a accompli la période de son stage probatoire, est titularisé dans son emploi et nommé officier de police de 2e classe 1er échelon (indice 950 — chapitre 14, article 7 du budget général) à compter du 1er novembre 1972 — A.C. 13 mois.

M. Glaka, qui conserve une ancienneté de 13 mois à la date du 1er novembre 1972, est nommé officier de police de 2e classe 2e échelon (indice 1.050 — chapitre 14 article 7 du budget général) à compter du 1er octobre 1973.

Le présent arrêté prend effet au point de vue de la solde à compter de la date de signature.

#### Admissions

Arrêté n° 92-INT-DSN-DAPM du 5-6-75 — Conformément aux dispositions prévues au chapitre premier du titre II de l'ordonnance n° 11 du 10 juin 1969, notamment en ses articles 42 et 45 ainsi qu'à celles prévues par l'article 60 du décret n° 69-122 du 10 juin 1969:

MM. Kombongou Zagnéa  
Bakary Laré Oumorou Kanlolo  
Tchare Bawa

sont admis dans le corps des gradés et gardiens de la paix du cadre spécial de la sûreté nationale en qualité d'élèves-gardiens de la paix (chapitre 14, article 7 du budget général) à compter de la date de signature du présent ar-

rêté, en remplacement numérique des brigadiers-chefs Ameganvi Kouéssan et Goobyh Kwami et du gardien de la paix Bodjona Kaou admis à la retraite.

Pendant la durée de leur situation d'élèves-fonctionnaires les élèves-gardiens de la paix désignés ci-dessus:

1°) — Percevront la rémunération afférente à l'indice de traitement dont est affecté leur emploi, tel qu'il est fixé au tableau inscrit à l'article 63 du décret n° 69-122 du 10 juin 1969;

2°) — ne seront pas assujettis, conformément aux dispositions prévues par l'article 61, premier alinéa de l'ordonnance n° 11 du 10 juin 1969 à l'exercice des retenues pour constitution de pension de retraite;

3°) — ne bénéficieront pas, en application des dispositions prévues par l'article 62, premier alinéa, de l'ordonnance n° 11 du 10 juin 1969, de l'indemnité de risques instituée par le décret n° 69-124 du 12 juin 1969 conformément aux dispositions prévues par l'article 2 dudit décret

Arrêté n° 104-INT-DSN-DAPM du 16-6-75 — Conformément aux dispositions prévues au chapitre premier du titre II de l'ordonnance n° 11 du 10 juin 1969:

MM. Namoro Karamoko Namadou  
Lambime Dorkoi  
Ajassani Issaka

pris en charge le 1er mai 1974 par la sûreté nationale, qui ont fait la formation militaire et suivent la formation professionnelle, sont admis dans le corps des gradés et gardiens de la paix du cadre spécial de la sûreté nationale, en qualité d'élèves-gardiens de la paix (indice 300 — chapitre 14 — article 7 du budget général) à compter du 1er janvier 1975, en remplacement numérique du sous-brigadier de police Parbey Epiphane décédé le 27 juillet 1974, des gardiens de la paix Pekle Nathaniel et Tchobo Hyacinthe révoqués respectivement les 19 août et 16 septembre 1974.

A compter du 1er janvier 1975 et pendant toute la durée de leur situation d'élèves-fonctionnaires, les intéressés:

1°) — percevront la rémunération afférente à l'indice de traitement dont est affecté leur emploi tel qu'il est fixé au tableau inscrit à l'article 63 du décret n° 69-122 du 10 juin 1969;

2°) — ne seront pas assujettis, conformément aux dispositions prévues par l'article 61, premier alinéa de l'ordonnance n° 11 du 10 juin 1969, à l'exercice des retenues pour constitution de pension de retraite;

3°) — ne bénéficieront pas, en application des dispositions prévues par l'article 62, premier alinéa de l'ordonnance n° 11 du 10 juin 1969, de l'indemnité de risques instituée par le décret n° 69-124 du 12 juin 1969 conformément aux dispositions prévues par l'article 2 dudit décret.